

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

RUBRIQUE 1 : identification de la substance / du mélange et de la société / de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit :** PROGEAR HD 80W-90**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal :	Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur
Spec. d'usage industriel/professionnel :	Utilisation non dispersive Utilisation dans un système fermé
Fonction ou catégorie d'utilisation :	Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bati Avenue

9 rue du champ de l'Etang

Vendéopôle de la Mongie

85140 Sainte Florence

Téléphone : 02 52 16 16 50

1.4. Email : contact@bati-avenue.com **Numéro d'appel d'urgence****France :** numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59**Belgique - Tel :** 32 070/245 245**Suisse :** 145

RUBRIQUE 2 : identifications des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Non classé selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**Phrase EUH : **EUH210** - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

PROGEAR HD 80W-90

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

2.3. Autres dangers

Ne contient pas des substances PBT/tPtB $\geq 0.1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

RUBRIQUE 3 : composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Remarques : Les huiles minérales dans le produit contiennent 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)

Nom	Identificateur de produit	Concentration (%)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008
Di-tert-butyl polysulfide	N° CAS : 68937-96-2 N° CE : 273-103-3 N° REACH : 01-2119540515-43	1 – 3.9	Skin Sens. 1B, H317 ; Aquatic Chronic 3, H412
Ester d'acide phosphorique, sels aminés	N° CE : 931-384-6 N° REACH : 01-2119493620-38	0.1 – 0.9	Acute Tox. 4 (orale), H302 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Skin Sens. 1, H317 ; Aquatic Chronic 2, H411
(Z)-N-octadecenylpropane-1,3-diamine	N° CAS : 7173-62-8 N° CE : 230-528-9 N° REACH : 01-2119487002-46	0.01 – 0.099	Acute Tox. 4 (orale), H302 ; Skin Corr. 1B, H314 ; Eye Dam. 1, H318 ; STOT RE 1, H372 ; Aquatic Acute 1, H400 (M=10) ; Aquatic Chronic 1, H410

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

Limites de concentration spécifiques :		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Di-tert-Butyl polysulfide	N° CAS : 68937-96-2 N° CE : 273-103-3 N° REACH : 01-2119540515-43	(46 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317
Ester d'acide phosphorique, sels aminés	N° CE : 931-384-6 N° REACH : 01-2119493620-38	(9.39 ≤ C < 100) Skin Sens. 1, H317 (50.01 ≤ C < 100) Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 : premier secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

- Inhalation :** Mesures de premiers secours pas nécessaires.
- Contact avec la peau :** Laver avec de l'eau et du savon.
- Contact oculaire :** En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
- Ingestion :** Ne pas faire vomir ; rincer la bouche et consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation :** Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau :** Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact oculaire :** Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
- Ingestion :** Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5 : mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés :** Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.
- Agents d'extinction non appropriés :** Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers**Mesures de précaution contre l'incendie :** Prendre des précautions en cas d'incendie de produits chimiques.**Instructions de lutte contre l'incendie :** Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.**Protection en cas d'incendie :** Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes****Équipement de protection :** Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.**6.1.2. Pour les secouristes****Équipement de protection :** Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Rétention :** Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.**Procédés de nettoyage :** Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.**Autres informations :** Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions à prendre pour une manipulation dans danger :** Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.**Température de manipulation :** <40°C

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Température de stockage :** ≤ 40 °C**Conditions de stockage :** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : contrôles de l'exposition / protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m³ d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Lunettes et gants de protection.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

Symboles des équipements de protection individuelle :**8.2.2.1. Protection des yeux et du visage**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.2.2. Protection de la peau**Protection de la peau et du corps :**

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains :

Temps de perméation : minimum >480 min pour une exposition prolongée ; matériau/épaisseur [mm] : >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR).

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 9 : propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique :	Liquide
Couleur :	Brun
Apparence :	Liquide huileux
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Pas disponible
Point de fusion :	Pas disponible
Point de congélation :	Pas disponible
Point d'ébullition :	Pas disponible
Inflammabilité :	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion :	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion :	Pas disponible
Point d'éclair :	> 200 °C @ ASTM D92

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025	Numéro de version 1	Révision : 21/05/2025
Température d'auto-inflammation :	Pas disponible	
Température de décomposition :	Pas disponible	
pH :	Pas disponible	
Viscosité, cinématique :	144 mm ² /s @ 40°C	
Solubilité :	Produit peu soluble, restant en surface des eaux.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :	Pas disponible	
Pression de vapeur :	Pas disponible	
Pression de vapeur à 50°C :	Pas disponible	
Masse volumique :	900 kg/m ³ @15°C	
Densité relative :	Pas disponible	
Densité relative de vapeur à 20°C :	Pas disponible	
Caractéristiques d'une particule :	Non applicable	

9.2. Autres informations**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

PROGEAR HD 80W-90

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

RUBRIQUE 11 : informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) :	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) :	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) :	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) :	Non classé

Ester d'acide phosphorique, sels aminés

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel/jour @28d (OECD 407)
-----------------------------	--

(Z)-N-octadecenylpropane-1,3-diamine (7173-62-8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

Danger par aspiration : Non classé

PROGEAR HD 80W-90

Viscosité, cinématique	144 mm ² /s @ 40°C
------------------------	-------------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Di-tert-Butyl polysulfide (68937-96-2)

CE50 - Crustacés [1]	63 mg/l
CE50 72h - Algues [2]	> 100 mg/l

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

Ester d'acide phosphorique, sels aminés

CL50 - Poisson [1]	24 mg/l Oncorhynchus mykiss
CL50 - Poisson [2]	8.5 mg/l Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	91.4 mg/l Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	6.4 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC (chronique)	3.2 mg/l Oncorhynchus mykiss @4d
NOEC chronique crustacé	0.12 mg/l Daphnia magna @21d
NOEC chronique algues	1.7 mg/l Selenastrum capricornutum @4d
CL50 - Poisson [1]	> 0.1 mg/l (Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	> 0.01 mg/l (Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	> 0.01 mg/l
NOEC chronique crustacé	> 0.001 mg/l @21d (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

PROGEAR HD 80W-90	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

Di-tert-Butyl polysulfide (68937-96-2)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	13 % % @OECD TG @28d

Ester d'acide phosphorique, sels aminés

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
DBO (% de DThO)	3.6 % DTO @28d inherent sediment
Biodégradation	7.4 % Sturm (28d) OECD TG 301B

(Z)-N-octadecenylpropane-1,3-diamine (7173-62-8)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Di-tert-Butyl polysulfide (68937-96-2)**

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	6
--	---

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13 : considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Indications complémentaires :** Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14 : informations relatives au transport

En conformité avec : ADR / IMDG / IATA / ADN / RID.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) :	Non applicable
N° ONU (IMDG) :	Non applicable
N° ONU (IATA) :	Non applicable
N° ONU (ADN) :	Non applicable
N° ONU (RID) :	Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) :	Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :	Non applicable
IMDG	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :	Non applicable
IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :	Non applicable
ADN	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) :	Non applicable
RID	
Classe(s) de danger pour le transport (RID) :	Non applicable

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) :	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) :	Non applicable
Groupe d'emballage (RID) :	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :	Non
Polluant marin :	Non
Autres informations :	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre :	Non applicable
Transport maritime :	Non applicable
Transport aérien :	Non applicable
Transport par voie fluviale :	Non applicable
Transport ferroviaire :	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 : informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Non applicable****15.1.1. Réglementations UE****Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Dual-Use Regulation (428/2009)

Contains no substance subject to the COUNCIL REGULATION (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne	
Classe de danger pour l'eau (WGK)	WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
Classe de stockage (LGK, TRGS 510)	Contient des substances sensibilisantes selon TRGS 907.
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)
Pays-bas	
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	Di-tert-Butyl polysulfide est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	Di-tert-Butyl polysulfide est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid :	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling :	Aucun des composants n'est listé
Danemark	
Réglementations nationales danoises :	Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

RUBRIQUE 16 : autres informations

Indications de changement	
Date	Modification
21/05/2025	Création de la fiche de données de sécurité

Abréviations et acronymes :	
ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
TWA:	Time Weighted Average
TLV:	Threshold Limit Value
ASTM:	American Society for Testing and Materials
ADR:	Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
RID:	Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
ADNR:	Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
IMDG:	International Maritime Dangerous Goods
ICAO:	International Civil Aviation Organization
IATA:	International Air Transport Association
STEL:	Short Term Exposure Limit
LD50:	median Lethal Dose for 50% of subjects
ATE:	acute toxicity estimate
LC50:	median Lethal Concentration for 50% of subjects
EC50:	concentration producing 50% effect

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**PROGEAR HD 80W-90**

Date d'édition : 21/05/2025

Numéro de version 1

Révision : 21/05/2025

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1